

CONDITIONS GENERALES DE VENTE à jour le 20 septembre 2016

ARTICLE 1^{er}- CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes réalisées entre les mandants de GB CONNECTION, fournisseurs/fabricants d'objets publicitaires, GB CONNECTION agissant en tant qu'agent commercial, et ses clients, revendeurs professionnels, et par son intermédiaire, en France et sur le territoire européen.

GB CONNECTION a pour activité le développement commercial de fournisseurs d'objets publicitaires sur le territoire Français et Européen, et notamment, mais pas exclusivement, des produits et accessoires en textile imprimé, en maroquinerie, et cosmétiques.

ARTICLE 2- COMMANDES

2-1 Le contrat est parfait après l'établissement d'un devis et d'une acceptation expresse et écrite de la commande par GB CONNECTION, et ce par tous moyens. Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le Client.

2-2 Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client, ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du fournisseur de GB CONNECTION, que si elles sont notifiées par écrit, dans un délai raisonnable, avant la date prévue pour la livraison des marchandises commandées, après signature, par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique (ou avenant) et ajustement éventuel du prix.

2-3 Si un acompte est versé à la commande (1^{ère} commande, paiement intégral à la signature du contrat), et en cas d'annulation de la commande, postérieure, par le Client, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, l'acompte sera acquis par GB CONNECTION, et ne pourra donner lieu à remboursement.

Si aucun acompte n'a été versé à la commande, et en cas d'annulation de la commande par le Client, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, une indemnité égale à 10% de la commande sera acquise à GB CONNECTION, en réparation du préjudice subi.

ARTICLE 3- TARIFS

Les tarifs sont arrêtés au jour de la commande, selon devis préalablement établi par GB CONNECTION, et accepté par le Client.

Une facture est établie par le fournisseur et remise au client par GB CONNECTION.

ARTICLE 4- CONDITIONS DE REGLEMENT

4.1 Délais de règlement

Sauf première commande, ou meilleur accord entre les parties, congné à la commande, les factures sont payables à 30 jours à compter de la réception de la facture, directement entre les mains du fournisseur, mandant de GB CONNECTION, et exclusivement en Euros, et par virement bancaire.

4.2 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement au-delà du délai fixé en 4.1, des pénalités de retard sont dues à hauteur de 10% du montant de la facture, objet du retard, sans mise en demeure préalable. Cette indemnité n'est pas exclusive de toute action que GB, ou son fournisseur/mandant serait en droit d'intenter contre le Client. Cette somme doit être augmentée de l'indemnité forfaitaire de recouvrement à hauteur de 40 Euros à la charge du Client.

4.3 Absence de compensation

Conformément aux dispositions de l'article L442-6, 1-8° du Code de Commerce, et sauf accord préalable et exprès de GB CONNECTION, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra valablement être effectuée par le Client.

ARTICLE 5- MODALITES DE VENTE

A défaut de délai contractuel de fourniture des marchandises, GB CONNECTION devra livrer dans un délai « raisonnable ».

GB CONNECTION ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la livraison des marchandises, qu'à condition que la commande en prévoie un expressément. La responsabilité de GB CONNECTION ne pourra, en aucun cas, être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison, imputable au Client, ou en cas de force majeure, grève.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de livraison, dûment acceptées par écrit par GB CONNECTION, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, et notamment toute demande supplémentaire du Client d'obtention d'échantillons.

ARTICLE 6- RESPONSABILITE DE GB CONNECTION-ETENDUE

En tant qu'agent commercial de fabricants, GB CONNECTION n'est tenu que d'une obligation de moyen envers le Client, et uniquement pour les dommages certains, directs et déterminés. La responsabilité de GB CONNECTION, qui ne peut être engagée que sur la base de sa négligence prouvée, ne saurait être supérieure à 10% de la commande litigieuse.

Sa responsabilité est exclue pour les cas suivants :

- défaut de fabrication (tolérance quantité +/- 10% et calage machine de +/-2%),
- retard à la livraison,
- pertes immatérielles alléguées par le Client,
- variation de teinte d'impression (marquage référence PANTONE pour BAT. Le Client doit fournir des éléments compatibles avec MAC, en format « *illustrator* », ainsi que la police, les étiquettes doivent reprendre la description, le poids, les ingrédients, et une adresse européenne dans le respect de la législation sur les cosmétiques),
- dommage/manquant résultant du transport. (Toute opération de transport des marchandises est à la charge financière du Client et s'effectue sous sa responsabilité. Il lui appartient donc de faire toute réserve utile à la réception sur le document de transport.),
- en matière de propriété littéraire et artistique et de droits d'auteur

ARTICLE 7- REFERENCE COMMERCIALE-PROMOTION

Le Client autorise GB CONNECTION à utiliser son nom à titre de référence commerciale. Si le Client a concédé un droit identique au profit d'un concurrent de GB CONNECTION, les revendications de toute nature de ce concurrent, qui pourraient naître de cette utilisation seront à la charge exclusive du Client.

ARTICLE 8- INTERPRETATION- LITIGES-DROIT APPLICABLE

En cas de difficulté d'interprétation, la version française doit prévaloir sur la version anglaise.

Le contrat est régi par le droit français relativement à sa validité, son interprétation et son exécution.

Tout litige découlant du contrat, ou qui en serait la suite ou la conséquence sera porté devant le Tribunal de Commerce de Mulhouse.

ARTICLE 9- ACCEPTATION DES PRESENTES PAR LE CLIENT

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment, se propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à GB CONNECTION, même s'il en a eu connaissance.